

## Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgence des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : janvier à mars

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires *		Coût d'acquisition trimestriel *	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	464	3	- \$	10 946,11 \$
Rogers	Tablette	7	0	- \$	74,83 \$
Rogers	Clé Internet	0	0	- \$	- \$
Telus	Cellulaire	280	1	4 258,70 \$	14 232,74 \$
Telus	Tablette	18	2	- \$	220,55 \$
Telus	Clé Internet	2	0	206,96 \$	14,93 \$